RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Développement territorial, logement, centres anciens, contrat de ville

■ **Séance du 28 Juin 2017**

3904

■ Approbation du Rapport Politique de la Ville pour 2016

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La loi N° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine organise un nouveau cadre d'action pour la politique de la ville.
Pour formaliser les engagements des partenaires de cette politique, six contrats de ville ont été signés sur le territoire de la Métropole au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires.

Le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 a fixé la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Concernant Aix-Marseille Provence, les quartiers ciblés par la Politique de la Ville sont au nombre de 59 et comptent 300 000 habitants :

- 38 pour le Contrat de Ville Marseille Provence : 35 à Marseille, 2 à Marignane, 1 à Septèmes-les-Vallons, soit 244 000 habitants. A ceux-ci s'ajoutent 3 quartiers dits « de veille » à La Ciotat.

- 1 pour le Contrat de Ville du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, situé à Aubagne et comptant 2 300 habitants. A ceux-ci s'ajoutent 3 quartiers dits « de veille » également à Aubagne.

- 4 pour le Contrat de Ville du Pays Salonais : 2 à Berre-l'Etang et 2 à Salon-de-Provence, soit 8 000 habitants. A ceux-ci s'ajoute 1 quartier de veille à Salon-de-Provence.

- 8 pour le Contrat de Ville du Pays d'Aix : 4 à Aix-en-Provence, 1 à Gardanne, 1 à Pertuis et 2 à Vitrolles, soit 23 220 habitants.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

- 3 pour le Contrat de Ville Istres Ouest Provence : 1 à Istres et 2 à Miramas, soit 10 400 habitants. A ceux-ci s'ajoutent 7 quartiers dits « en veille active » (4 à Port Saint Louis du Rhône, 1 à Istres et 2 à Miramas).

- 5 pour le Contrat de Ville du Pays de Martigues : 3 à Martigues, 2 à Port de Bouc, soit 11 800 habitants. A ceux-ci s'ajoutent 5 quartiers de veille ou de veille active (4 à Martigues et 1 à Port de Bouc).

Chaque Contrat de Ville décline les quatre piliers prévus pour la mise en œuvre de cette politique publique :

- Le développement des activités économiques et l'emploi,
- La cohésion sociale,
- Le cadre de vie et renouvellement urbain,
- La citoyenneté et les valeurs de la république.

La Métropole Aix-Marseille Provence assure le pilotage stratégique des contrats de ville sur les quartiers prioritaires et participe aux programmes d'actions, avec les moyens financiers qu'elle alloue à cette politique.

Dans sa rédaction issue de la loi n°2014-173, le troisième alinéa de l'article L. 1111-2 et l'article L. 1811-2 du code général des collectivités territoriales prévoient qu'un « débat sur la politique de la ville est organisé chaque année au sein de l'assemblée délibérante de l'établissement public de coopération intercommunale et des communes ayant conclu un contrat de ville, à partir d'un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ».

Les 6 rapports ci-annexés sont relatifs à la mise en œuvre opérationnelle en 2016 des Contrats de Ville par la Métropole Aix-Marseille Provence. Ils décrivent notamment les orientations des contrats de ville et des projets de territoire qui en sont les déclinaisons territoriales, la programmation associative, la création et l'organisation des conseils citoyens, l'ingénierie mobilisée.

Ils ont été soumis à l'ensemble des conseils municipaux compétents dont les avis, le cas échéant, sont annexés à ce rapport.

Ils ont été présentés aux conseils citoyens existants sur les territoires concernés dont les avis, le cas échéant, sont joints en annexe.

Au regard du caractère transversal de la politique de la ville, le projet métropolitain en cours d'élaboration déterminera les modalités selon lesquelles les compétences de la Métropole concourent aux objectifs de cohésion sociale et territoriale.

De même, le pacte de gouvernance, financier et fiscal adopté par la Métropole par délibération du 30 juin 2016 participe déjà de la solidarité territoriale dans une logique de redistribution financière mais également de développement d'un projet métropolitain.

Enfin, l'évaluation des Contrats de Ville est en cours d'organisation à l'échelle métropolitaine. Cette évaluation s'appuiera sur des outils d'observation du territoire, des outils d'analyse et d'évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre de la programmation financées par les crédits spécifiques de la politique de la ville, ainsi les actions de droit commun des signataires.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi N° 2014-173 du 21 février 2014 qui organise un nouveau cadre d'action pour la Politique de la Ville ;
- Les articles L. 1111-2 et L. 1811-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La signature des 6 Contrats de Ville entre les EPCI pré-existants et l'ensemble des partenaires ;
- Les avis des conseils municipaux des communes concernées ;
- Les avis des conseils citoyens des territoires concernés ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence ;

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver le Rapport Politique de la Ville pour 2016 ;

Délibère

Article 1 :

Le Conseil de Métropole Aix-Marseille-Provence approuve le rapport Politique de la Ville 2016 pour les quartiers prioritaires de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Pour enrôlement,
La Vice-Présidente Déléguée
Habitat, Logement et Politique de la Ville

Arlette FRUCTUS

Rapport Politique de la Ville 2016

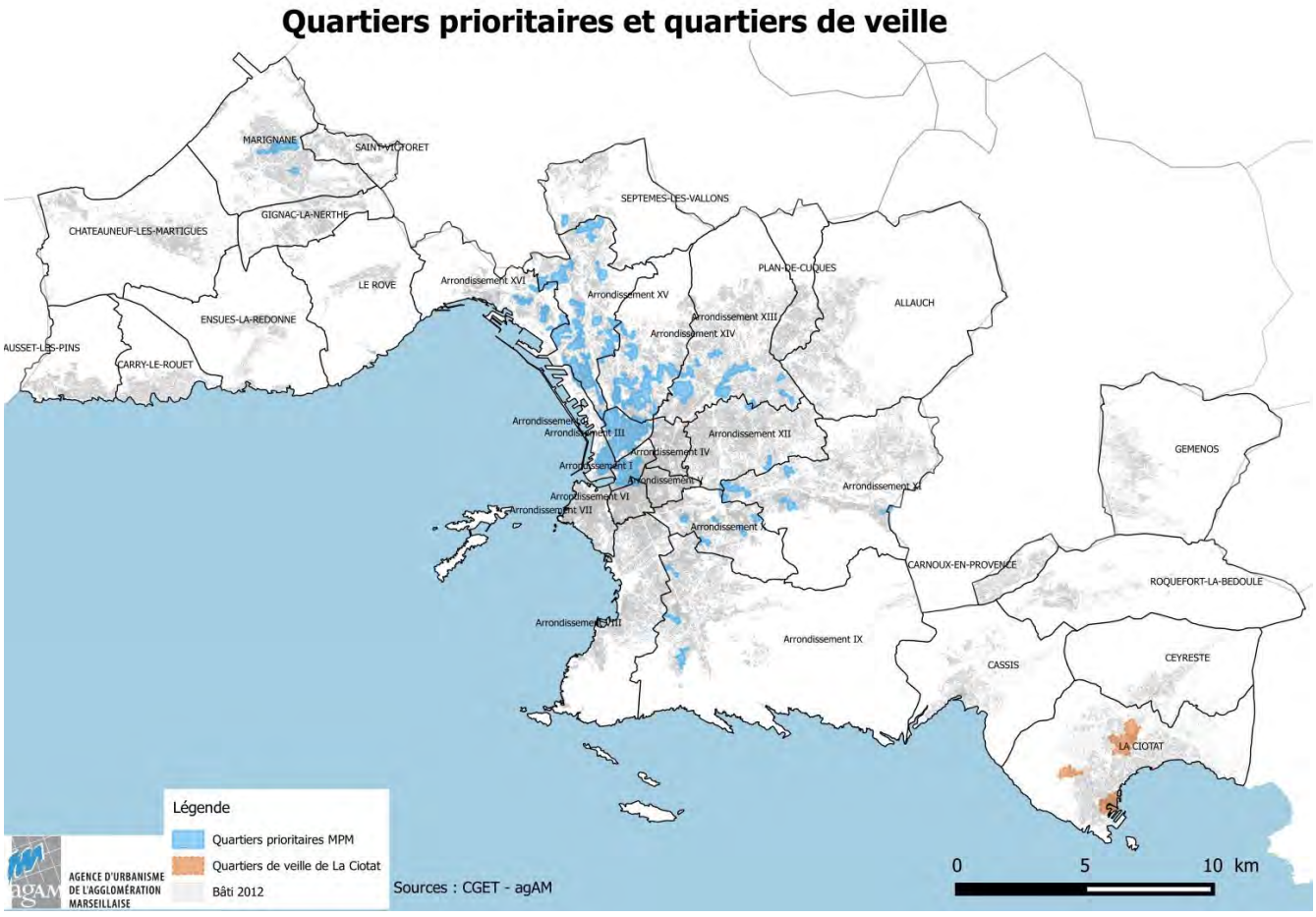

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

1 LA MISE EN OEUVRE DU CONTRAT DE VILLE ET DES PROJETS DE TERRITOIRE 3

1-1 Le Contrat de Ville Marseille Provence 2015-2020 3

1-2 Les instances du Contrat de Ville..... 4

1-3 Les Projets de Territoire..... 4

2 LE FINANCEMENT DE PROJETS..... 5

2-1 La programmation associative en fonctionnement 5

2-2 La programmation en investissement 6

2-3 L'investissement..... 7

3 LE LIEN AVEC LE RENOUVELLEMENT URBAIN ET LA REQUALIFICATION DES QUARTIERS ANCIENS DEGRADES..... 8

4 LE LIEN AVEC LES SERVICES DE DROIT COMMUN DES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE 11

5 LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS 15

6 L'ACCOMPAGNEMENT DES CONSEILS CITOYENS 18

7 DES DÉMARCHES DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL REMARQUABLES 22

7-1 Pilier Développement économique 23

7-2 Pilier Cohésion sociale..... 25

7-3 Pilier Habitat / Cadre de Vie 29

7-4 Pilier Valeurs de la République 32

8 LA MISSION D'EVALUATION DES RISQUES ET DE CONTROLE 33

9 VERS DES ELEMENTS D'EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE.....34

PROJET DE RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE.....37

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

1 LA MISE EN OEUVRE DU CONTRAT DE VILLE ET DES PROJETS DE TERRITOIRE

1-1 Le Contrat de Ville Marseille Provence 2015-2020

- 38 quartiers prioritaires : Marignane (2), Marseille (35), Septèmes-les-Vallons (1) et 3 quartiers en veille active à La Ciotat.

- 4 piliers : Emploi et développement économique ; Cohésion Sociale ; Cadre de vie et rénovation urbaine ; Citoyenneté et valeurs de la République.

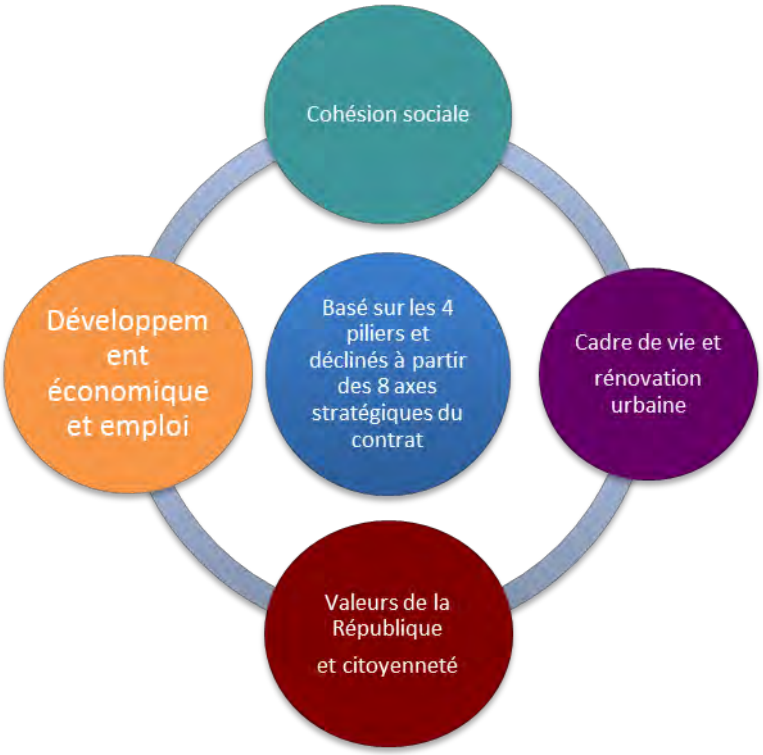

- Un contrat de ville signé le 17 juillet 2015 entre la communauté urbaine de Marseille Provence Métropole et l'ensemble de ses partenaires. L'intercommunalité s'engage, de 2015 à 2020, à assurer le pilotage stratégique du contrat de ville sur les quartiers prioritaires.

Les engagements financiers des partenaires à la signature du Contrat de ville :

- de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole : 1 millions d'euros
- de l'Etat : 4,3 million d'euros par an pour la programmation associative contractualisée
- de la Région Provence Alpes Côte d'Azur : 1 million d'euros environ
- du Département des Bouches du Rhône: 800 000 euros
- de la Ville de Marseille (engagement repris par l'intercommunalité dans le cadre du transfert de compétence) : 3,4 millions d'euros
- de la Ville de Marignane : 100 000 euros
- de la Ville de La Ciotat : 306 000 euros
- de la Ville de Septèmes-les-Vallons : 100 000 euros

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

1-2 Les instances du Contrat de Ville

Le Contrat de Ville signé le 17 juillet 2015 a fixé les grands axes d'intervention de la politique de la ville à l'échelle du territoire de l'actuel Conseil de Territoire Marseille-Provence.

Courant 2016, 5 comités de Pilotage ont été organisés par les équipes Politique de la ville sur les communes : le 2 juin à Marseille, le 6 juin pour Marignane, le 14 juin pour Septèmes-les-Vallons et le 29 juin pour La Ciotat.

Un comité de pilotage intercommunal s'est tenu le 10 octobre à l'échelle du conseil de territoire Marseille Provence. Lors de cette rencontre à laquelle, des représentants des conseils citoyens étaient conviés pour la 1ère fois, les sujets suivants ont été traités :

- la validation finale des 856 projets de la programmation associative pour un montant total de financements de 11 100 100 € pour le conseil de territoire de Marseille Provence,
- les avancées des projets de territoires,
- les travaux en cours concernant l'articulation du contrat de ville avec les services de droit commun des signataires,
- l'articulation entre développement social et urbain et la rénovation urbaine,
- la validation de la mise en œuvre de « l'observatoire des quartiers » à l'échelle du conseil de territoire.

1-3 Les Projets de Territoire

Le contrat de ville est construit à partir d'une lecture thématique des enjeux, il propose cependant un cadre de référence qui prend déjà en compte la diversité des réalités socio-urbaines des territoires précisée dans les neuf déclinaisons territoriales correspondant aux six secteurs de Marseille et aux villes de Marignane, de Septèmes-les-Vallons et de La Ciotat.

Ces déclinaisons territoriales ont pour objet d'établir une feuille de route stratégique et opérationnelle, qui oriente l'action spécifique des partenaires sur chacun d'entre eux en identifiant tout particulièrement les objectifs d'articulation entre le droit commun et l'action relevant spécifiquement de la politique de la ville.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

L'échelle retenue pour établir ces déclinaisons est celle de territoires présentant une cohérence urbaine et sociale et permettant une appréhension directement opérationnelle des enjeux et de leur traduction en objectifs opérationnels.

En 2016, les équipes Politique de la Ville ont donc travaillé à la mise en œuvre opérationnelle des feuilles de routes que représentent les Projets de Territoire.

Sur Marseille , une gouvernance a été organisée, à travers la mise en place de comités de suivi des Projets de Territoire, afin de prioriser, suivre, et orienter les axes de travail à conduire sur le terrain, qui se déclinent chacun sur des échelles de temps différentes.

La composition de ces instances de gouvernance a été définie à partir du partenariat élargi que sont les signataires du Contrat de Ville. Tous agissent à l'échelle opérationnelle du territoire de projet. Pour la 1ère fois en avril / mai 2016, 2 membres des Conseils Citoyens concernés ont été invités à ce cadre de travail. Depuis, ils sont associés à de nombreux travaux, et instances de suivi ou de pilotage de projet.

Ces rencontres ont permis aux équipes projets de présenter des outils de suivi des Projets de Territoire, qui permettront d'évaluer la mise en œuvre de celui-ci.

2 LE FINANCEMENT DE PROJETS

2-1 La programmation associative en fonctionnement

Le 1er trimestre 2016 a permis l'instruction partenariale des projets déposés dans le cadre de l'appel à projet associatif 2016 en fonctionnement et en investissement, lancé fin 2015. Ces travaux ont abouti à la programmation ci-dessous :

856 projets ont été financés sur le Conseil de territoire :

- Marseille : 725
- La Ciotat : 75
- Marignane : 43
- Septèmes-les-Vallons : 22

Répartition par financeur :

Collectivités	Métropole	Ville	Etat	Conseil Régional	Conseil Départemental	Total
La Ciotat	81 000	314 900	*	128 600	45 500	647 000
Marignane	38 000	100 000	166 000	5 000	10 000	319 000
Marseille	3 705 000	**	4 095 800	1 412 600	818 434	10 031 834
Septèmes-les-Vallons	20 000	44 000	33 300	35 000	19 000	151 300
TOTAL	**3 844 000**	**458 900**	**4 347 100**	**1 581 200**	**892 934**	**11 149 134**

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

* L'Etat n'intervient dans le cadre de la programmation associative en fonctionnement que sur les quartiers prioritaires. La Ciotat comporte des quartiers de veille et non des quartiers prioritaires.

** Dans le cadre du transfert de compétence de la politique de la ville, la totalité des engagements financiers de la Ville de Marseille concernant la programmation associative en fonctionnement a été reprise à compter du 1er janvier 2016 par la Métropole.

Répartition par pilier (tous financeurs confondus) :

- Emploi et développement économique : 117 projets pour 1 860 394 euros
- Cohésion Sociale et valeurs de la République : 652 projets pour 8 348 024 euros
- Cadre de vie : 87 projets pour 918 815 euros

En amont de l'appel à projet associatif 2017, 1 comité des financeurs a été organisé en septembre 2016 afin de définir un cadre commun aux communes du Conseil de territoire. L'appel à projet 2017 est le premier à avoir été décliné en programme d'actions cadre pour le territoire communautaire puis par sous-ensemble du territoire, les Projets de Territoire. Il associe, pour la première fois, les conseils citoyens à l'instruction des projets. Cet appel à projet a été lancé le 10 octobre 2016.

2-2 La programmation en investissement

A Marseille

Les projets d'investissement participent à la requalification des quartiers par l'aménagement d'espaces extérieurs, la rénovation et l'équipement des locaux associatifs ainsi que la construction et la modernisation d'équipements municipaux.

En 2016, 66 projets ont été financés par les partenaires sur la ville de Marseille.

Comme pour la programmation en fonctionnement, l'appel à projet investissement 2016 a été lancé fin 2015. L'instruction des demandes de subvention est confiée aux équipes du GIP Politique de la Ville ainsi que les propositions de financement au titre de la Ville de Marseille.

Au cours de l'année 2016, 41 associations ou organismes logeurs ont reçu un avis favorable pour le financement des 47 projets en investissement. 11 projets concernent des travaux, 26 projets l'acquisition de matériel et 10 combinent travaux et acquisition de matériel.

Le coût total de ces projets s'élève à **2 136 272 euros**.

Le financement Politique de la Ville représente 1 449 794 € dont :
⇨ 1 233 909€ pour la Ville de Marseille,
⇨ 138 203€ pour le Conseil Départemental,
⇨ 134 469€ pour la CAF,
⇨ 83 397€ pour le Conseil Régional.

On peut citer pour exemple les opérations significatives suivantes :

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

● Différents projets d'aménagements transitoires, dont la particularité est d'investir des espaces délaissés et de construire en concertation avec les habitants un projet d'aménagement original et sur mesure, ont été financés en 2016 :

- Parc Bellevue : les projets de Marseille Habitat et de Logirem visent à créer des espaces de convivialités par l'implantation de modules légers. Le coût du projet de Marseille Habitat est de 80 000 € avec un cofinancement de la Ville de 43 000€ et du Département de 21 000 €.

Le coût du projet de LOGIREM est de 40 456 € avec un cofinancement Ville de 21 565 € et Département de 10 800 €.

- Résidence Ruisseau Mirabeau 1 et 2 : le projet participatif de Nouveau Logis Provençal sur la requalification des espaces extérieurs collectifs délaissés vise à améliorer le cadre de vie des habitants de la cité. Le projet s'élève à 120 096 € avec des financements de la Ville de Marseille de 56 077 € et du Département de 40 000 €.

● En matière de travaux permettant d'améliorer les locaux et de faciliter l'intervention des associations, dans le Nord Est 14ème, la société ERILIA porte le projet de relocalisation de l'association Vieux moulin. Cette association exerce des activités culturelles, sociales ainsi qu'une activité de centre aéré, et abrite une banque alimentaire. ERILIA propose de mettre à disposition de l'association de nouveaux locaux après restructuration et mise aux normes accessibilité et sécurité au regard de la législation des ERP. Le coût global du projet s'élève à 445 978 €. La Ville de Marseille participe à 245 288 € et la CAF à 111 494 €.

● En matière de soutien aux acteurs associatifs par de l'acquisition de matériel, on peut citer le soutien apporté, dans le Grand Sud Huveaune, au Centre de Culture Ouvrière qui aura en gestion le futur Centre Social Romain Rolland dont les travaux sont actuellement en cours, et qui a sollicité la Politique de la Ville pour l'équipement des locaux. L'objectif est de permettre de travailler et recevoir le public dans les meilleures conditions. Le projet s'élève à 90 078 € dont 18 016 € financés par la Ville à part égale avec la Région, le Département et la CAF.

A La Ciotat

Au sein du territoire de La Ciotat, la ville de la Ciotat a investi 70 000 € afin d'aménager une aire de jeux pour enfants au cœur du quartier de Fardeloup ; cet équipement facilite grandement le lien social intergénérationnel et permet de lutter contre l'isolement des familles de jeunes enfants très isolées par rapport au reste de la ville.

Outre cet équipement, la ville a aussi soutenu la création d'un jeu de boules aménagé dans le cadre d'un chantier éducatif à hauteur de 10 000 €.

Enfin, ERILIA vient soutenir la création de 20 jardins partagés au pied de Fardeloup pour un montant de 76 000 € ; la commande a été passée à un atelier et chantier d'insertion du territoire.

2-3 L'investissement

La Dotation Politique de la Ville pour Marseille

Créée en 2009 et modifiée par la loi de finances 2014, la Dotation Politique de la Ville (DPV), attribuée par l'Etat à la commune de Marseille, intervient pour contribuer au financement d'équipements publics et d'actions dans les domaines social, éducatif et sportif dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

En 2016, Marseille s'est vu attribuer une dotation de 4 500 000 €, qui a permis le financement de projets pour un coût total de 8 620 000 € TTC.

L'État et la Ville de Marseille ont souhaité, cette année, prioriser les projets d'investissement visant à réhabiliter des bâtiments scolaires, dont les travaux étaient immédiatement réalisables.
Dans la perspective de Marseille Capitale du Sport en 2017, un million d'euros a également été affecté sur les équipements sportifs.
500 000 euros ont été attribués pour poursuivre la mise en œuvre de la médiation sociale urbaine sur les quartiers prioritaires de la Ville de Marseille.
Au total ce sont 18 opérations d'investissement et une opération de fonctionnement qui ont bénéficié de financements dans ce cadre.

Le soutien de l'Etat en droit commun pour la ville de La Ciotat

La ville de La Ciotat a bénéficié d'une subvention d'un montant de 890 000€ en 2016 ; à ce jour, la ville a soutenu pour 55 000 € la fonction animation et coordination de la Maison de Services publics afin de faciliter l'accès aux droits des habitants les plus fragiles de notre territoire ; l'espace santé jeune a lui aussi été soutenu pour 18 000 € de subvention ; la politique propre de cohésion sociale de la ville en direction des habitants des quartiers, a été aussi enrichie par le soutien du fonctionnement du centre social de l'Abeille à hauteur de 60 000 € et de la prise en charge en 2016 de deux postes de prévention spécialisée.

Outre cette implication forte en matière de cohésion sociale, la ville a acheté puis rénové pour un montant cumulée de 300 000 € deux locaux situés en pied d'immeuble rue Monnet pour créer une Maison de la Cohésion sociale dédiée à recevoir les agents de la cohésion sociale en charge de l'animation du contrat de ville et mobilisés en direction du pouvoir d'agir des habitants des quartiers en fragilité ;
Un plan travaux au sein des quartiers prioritaires de la Ciotat pour près de 60 000 € a permis de rénover les écoles reliées aux quartiers prioritaires
De plus, il a été décidé de subventionner à hauteur de 50 000 € ERILIA afin d'aider à cofinancer les fermetures automatiques des entrées Des immeubles.
Dans le cadre du vieux La Ciotat, de nouveaux équipements publics ont été construits dont un local de proximité dédié à la police municipale, implantés au milieu de la principale rue commerçante. Le coût des travaux s'élève à un montant de 80 000 € Une maison des séniors ou encore un pôle petite enfance RAM ont été livrés en 2016 pour un montant cumulé de 450 000 €
Enfin, deux locaux commerciaux en pied d'immeuble ont aussi été capté afin d'aider la réimplantation d'artistes pour une valeur de près de 150 000€.

3 LE LIEN AVEC LE RENOUVELLEMENT URBAIN ET LA REQUALIFICATION DES QUARTIERS ANCIENS DEGRADES

Pour Marseille

La participation au protocole de préfiguration

L'année 2016 a été une année à la charnière entre le 1er programme de rénovation urbaine et le NPNRU. Les projets de renouvellement urbain constituent un levier majeur d'intervention et les équipes politique de la ville ont accompagné les 14 projets en cours en s'employant à animer les démarches de gestion urbaine et sociale de proximité, à articuler la programmation associative avec les dynamiques de transformations, à soutenir la participation des habitants et les conseils citoyens.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

Dans le même temps, les équipes du GIP Politique de la Ville ont contribué tout au long de l'année 2016 à l'élaboration du Protocole de Préfiguration des Projets de Renouvellement Urbain en soumettant, à chaque étape de sa construction, des propositions relatives au bilan du PRU 1, au diagnostic des territoires et aux besoins en études et en ingénierie.

Les aménagements urbains temporaires

Les signataires du Contrat de Ville ont approuvé dans son programme d'actions les orientations en faveur du renouvellement de la conception, de l'aménagement, de la gestion des espaces urbains dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville à travers le développement de projets d'aménagements urbains temporaires.

Ces démarches visent à aménager temporairement des espaces publics ou privés à enjeu, afin d'en amplifier les usages spontanés, de favoriser l'animation sociale par les acteurs locaux, de faciliter la gestion, de tester et de préfigurer des aménagements définitifs d'un projet urbain. Elles sont menées de manière concertée et participative, s'appuient sur l'expertise d'usage des gestionnaires, des habitants et des acteurs associatifs, ce qui en favorise in fine une appropriation positive et de moindres dégradations. Dans les temps longs des projets de renouvellement urbain, ces projets d'aménagement urbains légers peuvent assurer une fonction de transition et d'attente dès lors qu'il s'agit de concerter, de préfigurer, de stimuler, de donner à voir durant ces longs processus de transformations de la ville.

En 2016, la politique de la ville a soutenu plusieurs projets sur les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville à Marseille : St Mauront, Malpassé, Belsunce, Air Bel, La Castellane, etc.

Enfin, elle anime un groupe de travail institutionnel pour favoriser le développement de ces projets dans les quartiers et formaliser un « Guide pratique des aménagements temporaires ».

Pour La Ciotat

L'équipe de la Ciotat coordonne le Programme de Rénovation Urbaine Abeille Maurelle Matagots d'un montant de plus de 30 millions d'euros ; à ce jour, appuyée par une Assistance à Maitrise d'Ouvrage graphique et un OPICIC, l'équipe fait vivre le schéma directeur opérationnel visant à construire un cœur de quartier doté d'une grande place et nombreuses activités commerciales et de service.

Elle anime la maison de la Rénovation Urbaine et de proximité implantée au sein du quartier afin de renseigner les habitants sur le projet et d'accompagner la concertation et la démarche de gestion urbaine de proximité ;

L'équipe coordonne aussi le diagnostic partagé visant à structurer le Programme de Renouvellement Urbain du Vieux La Ciotat ;

A ce jour, près de 100 habitants et acteurs viennent fréquenter les ateliers du vieux La Ciotat espace ambassadeur du travail de co-définition des enjeux et du programme urbain des 10 prochaines années.

La gestion urbaine de proximité :

Les Projets de Rénovations Urbaines dédiés au vieux La Ciotat et à l'abeille sont accompagnés par des actions de gestion urbaine de proximité très dynamiques ; outre une approche de traitement curatif des problèmes de gestion de l'espace public, un travail participatif facilite la construction d'espaces à vivre de proximité dédiés à la convivialité et au vivre ensemble.

Des balades urbaines mensuelles permettent de visiter le samedi matin le quartier Abeille Maurelle Matagots en transformation en lien avec les habitants et les nouveaux arrivants du secteur nord-est. Il

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

s'agit de faciliter la rencontre en mixité sociale en favorisant par l'appropriation du cadre de vie et la nature en ville.

Pour Marignane

L'articulation Politique de la Ville et Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) au Cœur de Ville est une démarche globale et itérative comprenant un volet médiation habitat associant des actions collectives de prévention et d'information sur des thématiques liées au logement, et à l'organisation aussi d'actions de médiation plus individuelles (en cas de difficultés liées au logement ou d'impayés de loyer).

Elle comprend également un volet prévention des expulsions domiciliaires reposant sur l'accueil de public en difficulté, sur l'élaboration de diagnostic social et financier, et sur la mise en place d'outils d'accompagnement au relogement et/ou mesures de maintien du toit (notamment en partenariat avec la MDS, l'AVES et la CCAPEX d'Istres).

La concentration des moyens et des actions sur le centre ancien permet d'informer le public en favorisant l'articulation entre les habitants, les institutions et les dispositifs existants ; elle permet aussi d'accompagner les personnes sur les dispositifs d'emploi et d'insertion (par le biais des clauses sociales d'insertion , du redéploiement de l'offre de service grâce à l'ouverture en Mai 2016 du Relais emploi en plein cœur du quartier prioritaire…) ; en privilégiant l'embauche de personnes en parcours d'insertion issues du quartier prioritaire, la possibilité est ainsi donnée aux habitants de devenir acteurs du changement de leur quartier, en prenant part aux travaux d'amélioration (ainsi 20 postes en insertion sont portés par l'Atelier Chantier d'Insertion Acta Vista depuis janvier 2016, action financièrement soutenue par la ville, à hauteur de 280 000 euros par an).

Il s'agit aussi d'agir en faveur d'une mixité de l'habitat en favorisant les conditions de création d'un climat social apaisé (fêtes de quartiers, visites du patrimoine historique et culturel…) pour renforcer le sentiment d'appartenance et de fierté à l'égard du quartier.

Dans l'esprit, il s'agit de passer d'une logique de Maitrise d'Ouvrage (approche purement fonctionnelle) à une logique de Maitrise d'Usage (en repartant des besoins et des modes de vie des usagers sur ce quartier) pour répondre aux mieux à leurs attentes et proposer une action publique plus efficiente, car plus adaptée aux spécificités locales.

En cohérence avec cette approche, et parce que la question de l'articulation Rénovation Urbaine / Politique de la Ville ne saurait se résumer au seul pilier Habitat / cadre de vie, une attention particulière est portée sur une démarche plus holistique, où l'enjeu de la redynamisation du quartier en cœur de ville fait l'objet d'une action publique dédiée (au moyen de la création de la Direction Cœur de Ville, en charge notamment de la revitalisation de ce QPV (mais aussi du Quartier Florida / la Chaume), du maintien et du développement de l'activité des commerces de proximité (grâce aux dispositifs fiscaux favorables tels que le FISAC, au recrutement par la ville d'un agent municipal « Manager Centre-ville »…) afin de valoriser le quartier et d'accroitre la pertinence d'une approche transversale mêlant habitat / services / commerce et cohésion sociale.

Ajoutons que les bailleurs sociaux sont associés dans la mise en attractivité du quartier de par le rôle clef qu'ils jouent en matière de relais sur la demande de logement, ils sont parties prenantes de la stratégie de

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

développement local, en véhiculant l'ambition de redynamisation du quartier et le pari de sa bascule d'image.

Pour Septèmes Les Vallons

La ville de Septèmes-les-Vallons n'émarge pas au NPNRU, cependant dans le cadre du Contrat de Ville et des enjeux du territoire de la Gavotte Peyret et plus largement celui de la Basse Bédoule, il s'agira de poursuivre et de renforcer les politiques y compris de droit commun mises en œuvre pour continuer à désenclaver le quartier, articuler l'accroissement de logements et de services, poursuivre son développement social et enfin poursuivre le développement de sa continuité urbaine.

A moyen terme, un projet de cheminement doux est inscrit le long du chemin de la Bédoule dans la perspective d'une liaison au centre-ville nord en application du Plan de Déplacement Urbain. Sont également identifiés des emplacements réservés préfigurant des projets de voiries, de bassins de rétention et d'installation de points d'apport volontaire en tri sélectif enterrés.

Au nord, le secteur de Val Fleuri a fait l'objet d'une déclaration d'intérêt général et d'une mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme en 2013 afin de permettre son urbanisation pour répondre au besoin de logements sur la commune, en continuité du tissu existant de la Gavotte Peyret, au sud, et de la Maison d'Accueil Spécialisée des Tourelles, au nord à l'horizon 2017.

4 LE LIEN AVEC LES SERVICES DE DROIT COMMUN DES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE

Les équipes politique de la ville ont construit tout au long de l'année 2016 une démarche visant à interpeller les différents partenaires du Contrat de Ville sur leurs compétences et leurs stratégies d'intervention, les associant à des travaux d'ingénierie et d'élaboration de plans d'actions sur les quartiers prioritaires de la ville au bénéfice des habitants de ces quartiers.

A titre d'exemples, on peut citer les démarches suivantes qui ont pu être amorcées en 2016 et qui se poursuivront au fil de la mise en oeuvre du Contrat de Ville.

Pour Marseille

Le comité technique « accès aux droits »

Le diagnostic du Contrat de Ville Marseille-Provence reconnaît les difficultés prégnantes d'accès aux droits auxquelles sont confrontés les habitants des quartiers prioritaires et valide la nécessité de veiller à l'articulation entre les différentes interventions et d'améliorer la gouvernance sur cette thématique.
Dans ce cadre, les équipes Politique de la Ville ont initié, en septembre 2016, la mise en place du premier comité technique de l'accès aux droits dans les quartiers prioritaires marseillais.

Ce comité technique réunit la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, le Conseil Départemental de l'Accès au Droit, les Directions Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, le Cabinet du

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

Préfet Délégué pour l'Egalité des Chances, le Centre Communal d'Action Sociale, le Conseil Départemental, le Conseil Régional et quelques opérateurs associatifs. Il a pour mission de :
- partager un diagnostic,
-améliorer l'articulation entre les dispositifs de droit commun et les actions de la Politique de la Ville,
- identifier les points de blocages produisant des situations de non-accès, non-recours ou rupture de droits,
- développer la mise en réseau des acteurs.

Cette dynamique collective doit perdurer tout au long du Contrat de ville pour définir une stratégie partenariale en faveur de l'accès aux droits sur les territoires de la Politique de la Ville.

La participation à la cartographie des zones de vie sociale des centres sociaux

Conformément aux engagements pris lors du Conseil Départemental de la Convention Cadre des Centres Sociaux (CCCS) de 2014 et en accord avec les partenaires, en étroite collaboration avec les équipes territoriales de la Politique de la Ville, les services de la Ville de Marseille ont conduit un travail cartographique sur l'ensemble des équipements sociaux qui interviennent sur le territoire marseillais.

Depuis juin 2015, une série de réunions de travail technique a été proposée à l'attention des partenaires associatifs et institutionnels dont l'objectif était de préciser les zones de vie sociale relevant des équipements structurants et dont le maillage assurerait une couverture plus cohérente à l'échelle communale. L'enjeu majeur de ce travail est de rendre plus lisibles et plus cohérentes les zones de vie sociale des équipements sociaux en prenant en compte les évolutions et les réalités territoriales (zones de projets, zones blanches, etc.).

C'est à ce titre que les équipes de la Politique de la Ville ont été mobilisées. Leur expertise territoriale a permis de poser un diagnostic précis sur les enjeux des équipements sociaux et ainsi de proposer une cartographie des zones de vie sociale ajustée en corrélation avec les besoins et les enjeux territoriaux.

La contribution à l'élaboration de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de la Ville de Marseille pour la période 2016-2020

A partir du Contrat de Ville 2015-2020 et des projets de territoire qui ont fait l'objet d'une validation institutionnelle, les équipes du GIP Politique de la Ville ont permis la mention des domaines d'intervention de la Politique de la Ville dans le cadre de la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la Ville de Marseille.
Ils seront mis en œuvre ou poursuivis sur les quartiers prioritaires de la ville avec le soutien des équipes opérationnelles et en adéquation avec les missions du Comité Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance de Marseille.

Ils concernent :
La tranquillité publique et plus particulièrement les « opérations concertées », la prévention du trafic de stupéfiants avec la poursuite et l'élargissement du dispositif trafics Acteurs Territoires (TAT), l'action Travail Alternatif Payé A la Journée (TAPAJ) portée par le groupe SOS et la réflexion partenariale sur la prévention des souffrances psychosociales, ainsi que des actions de prévention primaires concourant à la lutte contre la radicalisation ;

La médiation sociale et urbaine et notamment son suivi et son ingénierie, ainsi que son évaluation et à son articulation étroite avec la gestion urbaine et sociale de proximité,

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

La sécurité routière et la possibilité d'une sécurisation mieux adaptée aux abords des établissements scolaires, des jardins publics et des aires de jeux pour enfants, complétée par des actions de sensibilisation aux conduites à risques s'adressant plus particulièrement aux jeunes conducteurs,

L'accès aux droits et la justice de proximité grâce à un soutien, aux côtés du droit commun, aux opérateurs de l'accès aux droits ainsi qu'aux plateformes de services publics.

Pour La Ciotat

L'accès aux droits et la fracture numérique

Les équipes de la cohésion sociale animent un réseau d'accès aux droits visant à faciliter la résorption de la fracture numérique et à développer l'accompagnement des usagers dans un objectif d'autonomisation ;

Une démarche du « aller vers » les personnes les plus en fragilité est aussi travaillée avec un groupe de professionnels qui entend traiter au mieux la désaffiliation et l'isolement en matière d'accès aux droits.

La prévention de la délinquance et de lutte contre les incivilités

L'équipe opérationnelle travaille en étroite collaboration avec le Point d'accès au droit municipal et accompagne la mise en œuvre des nouveaux pouvoir du Maire en matière de prévention de la délinquance et de lutte contre les incivilités ;

Une réunion mensuelle mobilise la médiation sociale, l'équipe de cohésion sociale, la police municipale et le service PAD afin de lutter efficacement contre les incivilités et les difficultés du vivre ensemble ;

Un travail de développement de TIG et de mesures alternatives à l'emprisonnement est également menée avec des services et entreprises relais.

Pour Marignane

Prenons à titre d'exemple quelques actions présentées ci-dessous, au travers de la grille de lecture des piliers structurants du contrat de ville, piliers qu'il conviendra d'appréhender de manière transversale et systémique.

Sur l'axe développement économique – emploi : les services de la ville ont initié le démarrage d'une mise en réseaux avec l'association Team Henri Fabre (autour du Techno-centre des Florides), des échanges réguliers avec le rectorat et l'éducation nationale, l'organisation et l'animation de groupes de travail avec les acteurs locaux de l'emploi, de l'insertion et de la formation (institutions et associations), et des réunions de rapprochement avec le groupe Airbus visant à fédérer l'ensemble de ces acteurs locaux stratégiques autour d'enjeux de développement local et d'attractivité de la ville. Des pistes de réflexion sont également conduites en matière de GPECT pour renforcer l'adéquation entre l'offre (7000 emplois prévus d'ici 2020 à la ZAC des Florides, offre spécialisée autour de la mécanique, des matériaux et procédés du futur, de l'ingénierie des services avancés aux industries) et la demande (à pré-qualifier et à accompagner en montée en compétences).

Dans cette même ambition de reconnexion des habitants aux potentialités locales, un projet de lutte contre la fracture numérique a également permis la création d'un espace multimédias (au sein du relais emploi en

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

QPV Centre-Ville) pour permettre aux personnes en situation de rupture et d'éloignement d'avoir accès à l'ensemble des informations et démarches en ligne.

Par ailleurs, la ville de Marignane a assisté et participé aux divers comités de pilotage du « méta-projet » projet Henri Fabre., visant à structurer le développement de l'écosystème industriel aéronautique en PACA, et dont les enjeux de transport / mobilité, d'offre de services, d'emplois... restent interdépendants.

L'engagement de la ville au recours et à l'engagement d'une commande publique socialement responsable a également permis plus massivement le développement du nombre d'heures d'insertion sociale dans les marchés (plus de 20 000 heures en 2016) ; cette action participe au renforcement du partenariat avec le Service Public de l'Emploi et contribue sur le plan quantitatif à favoriser davantage l'embauche de public rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle, et sur le plan qualitatif à donner à ces mêmes publics la possibilité de se former au titre professionnel d'ouvrier qualifié dans le bâti ancien.

Sur l'axe cohésion sociale : en matière de sécurité et de tranquillité publique, une cellule de veille a été créée permettant aux forces de l'ordre de mieux appréhender les problématiques de délinquance dans une logique collaborative et confidentielle (acteurs sociaux de proximité, services de la ville, délégué du préfet, police nationale, police municipale, bailleurs sociaux concernés...) ; une partie des dispositifs de vidéosurveillance a été redéployée sur des lieux publics stratégiques où la rénovation urbaine est engagée, avec une présence plus accrue de la police municipale et nationale, action qui est renforcée par la présence d'agents ASVP.

Sous l'égide du procureur de la république, un GLTD est organisé et doit être réactivé pour viser une meilleure résolution des problématiques de squats dans les bâtiments communaux, de sur-occupation des bâtiments privés et de l'existence des marchands de sommeil, travail dissimulé et autres trafics en tout genre (hommes, armes, stupéfiants...)

Sur l'axe habitat / cadre de vie : un comité technique trimestriel d'avancement des projets urbains rattachés au PNRQAD a été créé sous le double pilotage du sous-préfet et du maire de la ville ; dans une approche collaborative et multi-partenariale y sont associés plusieurs acteurs locaux et parties prenantes (services de la ville, métropole, police nationale...).

Dans le même esprit, un comité lutte contre l'Habitat indigne a été créé et se réunit tous les trimestres également pour traiter des situations d'indécence et d'insalubrité (ville, Urbanis, ARS, Métropole, CCAS, CD13, CAF13...) pour inciter à l'amélioration de l'habitat et s'assurer de la bonne mise en réseau de tous les dispositifs incitatifs existants (PIG, OPAH)

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

Pour Septèmes-Les- Vallons

Un lien fort avec les services de droit commun des signataires du Contrat de Ville vient conforter sa programmation notamment par la mise en œuvre de différents dispositifs balayant l'ensemble des piliers du Contrat de Ville et notamment :

- L'enfance-Jeunesse

La Caisse d'Allocations Familiales, partenaire privilégié, accompagne la ville dans le développement de sa politique de la petite enfance, enfance et jeunesse en s'appuyant sur les dispositifs tels que :

- Le Contrat Enfance –Jeunesse 2014 – 2017 à travers les actions portés par le Centre social en direction de l'enfance-jeunesse et par la ville en direction de la petite enfance, enfance et jeunesse.
- La Convention cadre de Centres sociaux assure au centre social du QPV un financement stable et pérenne de la part des différents partenaires signataires et induit des prestations de droit commun telles que la PSO.
- Projets spécifiques tels que LAEP, CLAS, lire et grandir.

La ville accompagne le groupe scolaire Langevin Wallon avec le financement des projets d'écoles, classes de découverte, subvention de fonctionnement, dotation financière par élève.

Enfin, l'Etat par le maintien en 2016 et 2017 du positionnement en REP du groupe scolaire Langevin Wallon (sortie accompagnée en 2018).

- La prévention de la délinquance et l'accès au droit

- Développement du partenariat et mise en place d'actions concertées dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (tranquillité publique, cellule de veille opérationnelle et sociale, groupe de travail et de suivi de la prévention de la récidive…)
- Dépôt de dossier dispositif V.V.V (séjours et journées socio-éducatives),
- Dépôt de dossiers dans le cadre du FIPD.

5 LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS

Formation et échanges autour de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)

Dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville et de son pilier cadre de vie-habitat et de l'amélioration de la gestion urbaine, les signataires ont exprimé le souhait de formaliser des stratégies partenariales de GUSP et de mobiliser l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties des bailleurs sociaux afin de porter des objectifs engageant pour chacun. A ce titre, les équipes de la Politique de la ville ont été confortées dans leur rôle de chef de file du réseau d'acteurs concernés par ces démarches qui ont émergé durant la mise en œuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2009-2015 et des projets du 1er programme de rénovation urbaine.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

Une journée de formation et d'échange de pratiques a été organisée en novembre 2016 avec l'appui d'un bureau d'étude afin de renouveler l'ingénierie de projet des équipes territoriales en s'appuyant sur les travaux, les recherches et les expériences nationales développés autour de l'élaboration de diagnostic, de la coordination partenariale, de la formalisation des outils d'analyse, de suivi et d'évaluation.

Formation relative à la lutte contre les discriminations

Le Contrat de Ville Marseille-Provence a inscrit comme une priorité la nécessité de structurer l'action de lutte contre les discriminations sur son territoire.

L'Etat a de son côté réaffirmé la lutte contre les discriminations comme un axe prioritaire et transversal de la Politique de la Ville et met à disposition des acteurs locaux différents modules de sensibilisation à la lutte contre les discriminations.

Dans ce cadre, les équipes Politique de la Ville, en partenariat avec le Commissariat Général pour l'Egalité des Territoires, ont organisé courant 2016 deux sessions pour sensibiliser les acteurs territoriaux à la lutte contre les discriminations à l'origine. Une quarantaine de professionnels (coordonnateurs Réseau d'Education Prioritaire, agents Pole Emploi, agents Politique de la Ville, acteurs associatifs) ont ainsi participé à ces modules animés par un formateur spécialisé. De nouvelles sessions sont prévues en 2017 et 2018.

Le territoire de La Ciotat dispose depuis 2007 d'un plan de lutte contre les discriminations très dynamique visant à sensibiliser, à former les acteurs de la cohésion sociale et à libérer la parole des habitants. Les acteurs de l'emploi, du logement, de l'éducation et de la santé ont d'ores et déjà été formés ;

Des espaces de parole habitant ont aussi été mis en place au sein de chaque quartier ;

Un forum de trois jour a eu lieu les 9,10 et 11 mai sur La Ciotat afin de parler et s'exprimer autour des discriminations ; la parole libérée et l'expression culturelle permettent ainsi de travailler aussi contre les représentations.

Accompagnement dans le champ du développement économique

Au regard de la priorité institutionnelle en faveur du développement économique, 4 journées d'accompagnement ont été organisées par les équipes politique de la ville de Marseille à destination de ses équipes pour :

- mieux appréhender les acteurs du développement économique (opérationnels et institutionnels locaux), découvrir les domaines de compétence impliqués, découvrir les outils et dispositifs mis en œuvre sur les territoires pour apporter de nouvelles réponses aux problématiques repérées ;

- être en capacité de mobiliser le droit commun pour apporter des solutions adaptées, veiller à leur complémentarité avec les actions et projets financés par les crédits Politique de la Ville ;

- mieux se positionner dans cet écosystème, favoriser la mise en place de partenariats innovants permettant une coopération entre des acteurs d'approches et cultures professionnelles différentes ;

- fournir des bases méthodologiques pour optimiser l'accompagnement et le développement sur les territoires de projets qui relèvent du champ du développement économique.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

Pour La Ciotat, le PLIE et l'équipe de la cohésion sociale travaillent avec les collèges du territoire et les entreprises du territoire afin de faciliter l'aide au choix de stages en entreprise variés.

Un catalogue des acteurs de l'emploi et de l'insertion

Dans le cadre de sa mission d'animation et d'outillage des professionnels de la politique de la ville sur les thématiques du Contrat de Ville, les équipes politique de la Ville de Marseille ont travaillé à l'élaboration d'un catalogue des acteurs et dispositifs impliqués dans le champ de l'emploi et de l'insertion à l'échelle du Conseil de Territoire Marseille Provence. Ce catalogue a pour objectif de permettre aux agents et aux partenaires de la Politique de la Ville qui œuvrent dans les quartiers prioritaires d'avoir une connaissance aussi complète que possible du panel d'acteurs qui interviennent sur ces thématiques, des actions et des dispositifs existants et ainsi de pouvoir les interpeller et les associer à des actions de développement au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires.

Des groupes d'échanges et de pratiques sur la participation dans les projets d'aménagement

Les équipes Politique de la Ville de Marseille et Marseille Rénovation Urbaine ont engagé avec l'appui et le savoir-faire d'un prestataire, depuis 2014, un travail sur la participation dans les projets d'aménagement à destination des techniciens.

Bon nombre de techniciens (Ville de Marseille, Métropole, bailleurs, Soléam, Euroméditerranée, Délégués du Préfet…) sont actuellement engagés dans des démarches de participation avec les habitants mais dans le cadre de séminaires antérieurs (2014 et 2015) ils avaient fait remonter un besoin d'accompagnement méthodologique, d'échange, de partage de connaissance et d'expérience.

C'est pour répondre à cette demande qu'une « communauté de pratiques » s'est constituée. 7 groupes d'échanges et de pratiques (GEP) se sont déjà tenus. L'objectif de ces GEP est de donner des ressources aux participants mais aussi de les inciter à partager leurs expériences pour les mutualiser, prendre du recul sur leurs pratiques et réfléchir collectivement.

Grâce à ce travail engagé depuis 2014, un répertoire des bonnes pratiques de la participation a été élaboré et sera diffusé en 2017

Pour Marignane

L'équipe opérationnelle en charge du contrat de ville, ainsi que de nombreux acteurs locaux (associations, partenaires institutionnels...) ont pu bénéficier de formation et d'informations autour des thèmes suivants :

- deux journées sur « Les valeurs de la République – Laïcité » (organisées par le CGET et CRPV),
- une journée autour des violences intra familiales, animée par le réseau Point Ecoute Famille.

L'équipe politique de la ville a également suivi plusieurs séminaires dans différentes villes de France (Paris, Lyon, Tours, Aix en Provence...) traitant des problématiques de rénovation urbaine en QPV, de la spécificité des centres villes en déclin, des outils de redynamisation et de développement local (mêlant innovation sociale, économie collaborative, articulation entre enjeux de cohésion sociale et attractivité territoriale...), ainsi qu'un ensemble de séminaires organisés par le CNFPT dans le cadre de la mise en œuvre de management stratégique et d'animation territoriale.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

Par ailleurs, dans un souci de constitution d'une forme d'intelligence territoriale partagée, autour de la formalisation d'une communauté de pratiques et d'expertises, les services de la ville se sont engagés à prendre part à l'ensemble des rencontres et réseaux techniques et professionnels qui se réunissent dans la ville (Réseau Parentalité porté par la CAF13 ; CTA notamment animés par le Pôle emploi, la DIRECCTE et les acteurs de l'IAE ; les forums et journées d'informations...).

L'équipe en étroite collaboration avec la déléguée du préfet impulse l'organisation et l'animation trimestrielle de commissions thématiques autour des piliers du contrat de ville (une commission Emploi – Développement économique avec les services publics de l'emploi et les acteurs locaux ; une commission TFPB avec les Bailleurs sociaux ; des commissions spécifiques santé, ou réussite éducative, ou prévention de la délinquance...avec tous les partenaires impliqués).

Parallèlement à cela, l'équipe politique de la ville organise et pilote toutes les six semaines, des rencontres d'animation territoriale appelées « Cafés partage » qui réunissent plus de quarante acteurs locaux (associations PDV, service de l'Etat, institutions telles que la MDS, la CAF, la Mission Locale, le PLIE, l'Armée de terre...) dans un espace dialoguant ; celui-ci favorise le partage de diagnostics locaux (freins et opportunités), la présentation des projets en cours, l'incitation au renforcement du maillage territorial par la mutualisation des moyens et des compétences, l'aide à la professionnalisation des plus petites associations, et la constitution d'un réseau professionnel qui permet de décloisonner les champs de spécialisation de chacun et favorise l'émergence d'une meilleure culture partagée.

Pour Septèmes-les-Vallons

Valeurs de la République et Laïcité : Les personnels des associations porteuses de projets se sont inscrits largement aux journées de formation proposées par l'Etat « Valeurs de la République et Laïcité»

Prévention des violences conjugales : sensibilisation et formation : dans le cadre du groupe réseau réunissant les acteurs du territoire, il est proposé un temps d'échanges et de formation afin d'améliorer la prise en charge des femmes victimes sur le territoire. Divers items sont abordés permettant aux professionnels une meilleure approche de la thématique : appropriation du processus, veille législative, levée des freins au porter plainte….

Accompagnement à la parentalité : organisation par les services de la ville de conférences – débats permettant d'améliorer sa pratique professionnelle.

6 L'ACCOMPAGNEMENT DES CONSEILS CITOYENS

Sur Marseille

Les 10 Conseils Citoyens créés à Marseille sont notamment amenés à :

- Porter la parole des habitants auprès des décideurs de la Politique de la Ville
- Participer aux instances institutionnelles dans une logique de co-construction
- Participer à la dynamique des Fonds de Participation des Habitants (FPH)
- Témoigner des débats et décisions auxquels ils auront participé auprès des habitants

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

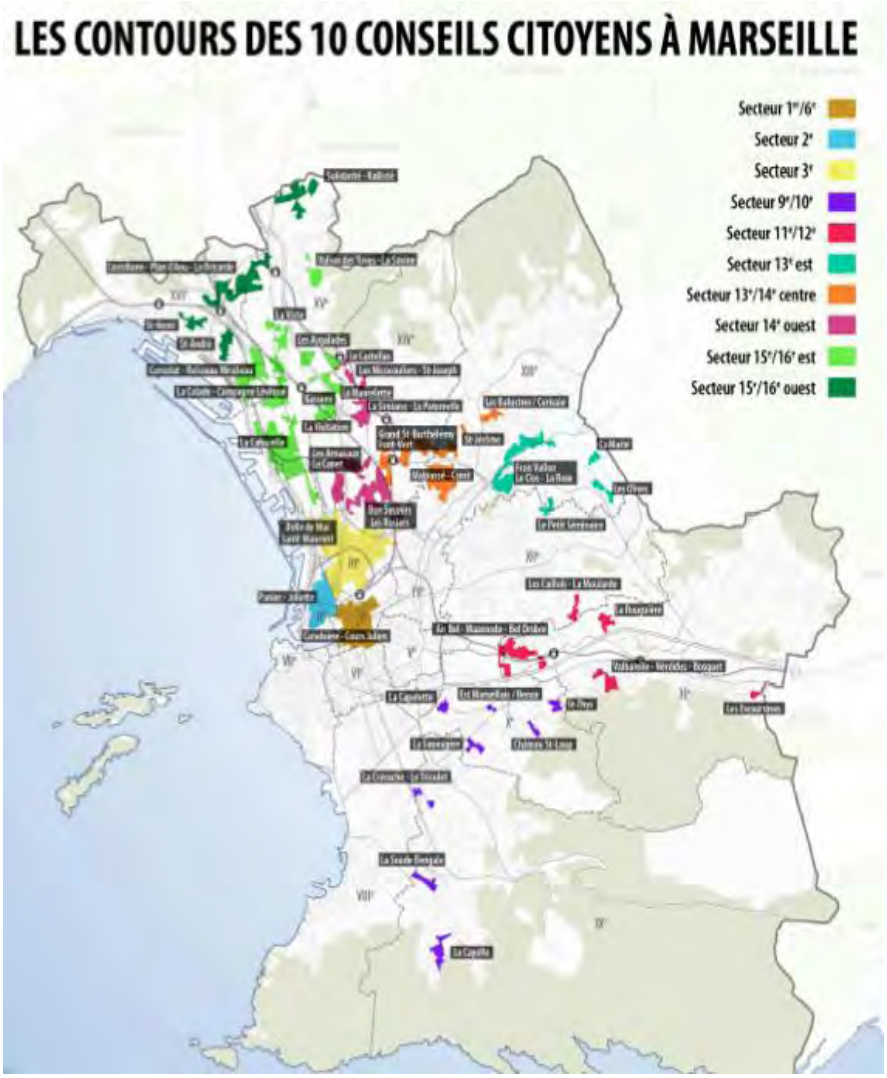

1- **La composition des Conseils Citoyens**

Un travail partenarial a permis de fixer le 1er cadre formel pour le lancement de la dynamique :

- 10 conseils citoyens pour les 35 quartiers prioritaires de Marseille,

- 32 membres répartis à parts égales entre 2 collèges (acteurs locaux et habitants).

La fin 2015 et toute l'année 2016 ont été fortement marquées par les différentes étapes et démarches de mobilisation des membres des conseils citoyens.

Le collège acteurs locaux

L'appel à candidature pour la constitution du collège des acteurs locaux a été ouvert du 3 au 26 juin 2015 et a permis la réception de 283 candidatures parmi lesquelles ont été tirés au sort les membres (16 par conseil citoyen) représentant les différentes catégories identifiées d'acteurs, ainsi qu'une liste complémentaire à laquelle il est fait appel en cas de désistement.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

Pour remobiliser des associations volontaires tirés au sort qui n'avaient pas participé aux diverses réunions organisées sur les territoires, une rencontre a été organisée le 7 avril 2016. Les équipes Politique de la Ville ou les Conseils Citoyens eux-mêmes ont également tenté par de très nombreux contacts de renforcer la participation de certains acteurs locaux aux travaux des conseils citoyens.

Le collège habitants

Il a été constitué à partir de plusieurs démarches :

- en 2015 **un tirage au sort** sur les listes électorales (avec l'envoi de plusieurs courriers et l'organisation de rencontres avec les 2500 habitants concernés, notamment les 2 et 4 février 2016) permettant une représentation nouvelle d'habitants des quartiers prioritaires,

- **puis un appel à volontariat** via le lancement le 1er mars 2016 d'un appel à candidature auprès des habitants en quartiers prioritaires. Il a fait l'objet d'un relai presse et des espaces ont été réservés dans des journaux locaux pour une bonne diffusion de cet appel à candidature. L'adjointe au Maire a également participé à une émission dédiée aux Conseils Citoyens d'une radio locale le 14 mars 2016.

En parallèle l'ensemble des partenaires locaux identifiés sur le territoire ont été mobilisés par les équipes à plusieurs reprises pour les inciter à relayer cet appel à candidatures auprès des habitants.

Cette démarche d'appel à volontariat a été relancée fin 2016 afin de compléter les collèges incomplets.

- Une action de porte à porte / de **réunions de pieds d'immeubles** a été organisée de manière expérimentale fin 2016 dans le cadre des financements de la politique de la ville sur plusieurs quartiers des 11/12e arrondissements . Elle permet d'aller vers les habitants dans les secteurs où cela s'avère nécessaire.

Un premier arrêté de constitution des conseils citoyens a été pris par le Préfet Délégué à l'Egalité des Chances le 13 février 2016. Une fois la composition des Conseils Citoyens stabilisée de nouveaux arrêtés seront proposés à la Préfecture pour modifier l'arrêté initial pour chacun des 10 Conseils Citoyens.

2- **Les réunions des Conseils Citoyens**

Chacun des 10 Conseils Citoyens s'est réuni très régulièrement en 2016, avec ou sans la participation ou l'animation des équipes de la politique de la ville, en fonction des souhaits des membres des Conseils.

Certains Conseils Citoyens développent d'ores et déjà des initiatives intéressantes et commencent à s'organiser pour fonctionner de manière plus autonome (adresses mail du Conseil Citoyen, rédaction de compte-rendu, déterminations de priorités d'intervention, réunions dans des lieux variés pour couvrir le territoire, etc.). Ils ont déterminé des sujets de travail qui les intéressent et organisent des démarches de diagnostic ou d'interpellation : difficultés d'accès aux stages de 3e pour les collégiens des quartiers prioritaires, interpellation de la RTM sur la desserte de la Cayolle, questionnaire auprès des usagers de la CAF dans le 15/16, etc.

Courant 2016, un accompagnement méthodologique a été proposé aux conseils citoyens qui le souhaitaient (par l'Université du citoyen et d'Agence régionale de développement Local). Il pourra se poursuivre et se renforcer pour les Conseils Citoyens qui le souhaitent en 2017.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

Le site web de la politique de la ville développe une page permettant la mise en partage des comptes rendus de chacune des réunions des conseils citoyens.

3- **La participation aux instances du Contrat de Ville**

Chaque Conseil Citoyen a désigné des représentants habitants et acteurs locaux pour participer aux différentes instances du Contrat de Ville. Courant 2016, ils ont été associés :

- aux comités techniques des projets de territoire du Contrat de Ville qui se sont déroulés pour la première fois dans la deuxième quinzaine d'avril,
- aux réunions publiques,
- au comité de pilotage du Contrat de Ville,
- aux revues de projet dans le cadre des Programmes de Renouvellement Urbain, comme par exemple à La Castellane.

Fin 2016 / début 2017, les Conseils Citoyens ont été également associés à l'instruction des projets dans le cadre de la programmation associative 2017 du Contrat de Ville. Plusieurs méthodes de travail ont été proposées par les équipes de la Politique de la Ville et mises en œuvre pour recueillir leurs avis. Certains conseils citoyens se sont investis de manière très importante sur ce travail d'instruction formalisant des avis très étayés et s'appropriant ainsi la diversité des actions soutenues dans le cadre de la politique de la ville.

Sur La Ciotat

La commune de La Ciotat n'a pas constitué de conseils citoyens, en revanche, les démarches de gestion urbaine de proximité accompagnent la création d'espaces Agora entre habitants qui sont impliqués dans la qualité de vie et le vivre ensemble ;

La mobilisation d'un fonds de participation des habitants en direction des projets solidaires partant du pouvoir d'agir des gens a permis aussi de faire conjuguer échanges citoyens et actions concrètes favorisant le vivre ensemble ;

Sur Marignane

Les deux conseils citoyens sont en cours d'élaboration, avec déjà plus de huit réunions de structuration de ces instances participatives, reposant sur la constitution d'un premier noyau dur d'habitants engagés autour d'un portage et d'une co-animation ville / association locale (ASM).

Le groupe qui s'est créé a participé à diverses manifestations animées et/ou impulsées par le CGET et le CRPV (journée de formation à Miramas octobre 2016, journée nationale de lancement à Paris pour deux membres très actifs, comité de pilotage contrat de ville fin 2016 en tant qu'observateurs pour cette première expérience ...).

Ils sont par ailleurs accompagnés depuis octobre 2016 par l'Université du Citoyen dans toutes les différentes étapes d'avancement et bénéficient de l'expertise de cette structure dans la consolidation de leur organisation et démarche apprenante.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

Sur Septèmes les Vallons

La démarche de mise en œuvre du Conseil Citoyen « Gavotte Peyret – Basse Bédoule » a été initiée dès septembre 2016. Elle a fixé les modalités d'élection de ses collèges, les modalités d'accompagnement et de formation de ces membres afin de :

- Conforter les dynamiques citoyennes existantes,
- Garantir la place des habitants dans toutes les instances de pilotage du contrat de ville,
- Favoriser l'expertise partagée,
- Créer un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants.

Le Conseil citoyen Gavotte Peyret – Basse Bédoule comprendra deux collèges pour un total de **24 personnes dont ¼ de jeunes de 16 à 25 ans :**

- 1 collège « habitants » :12 personnes dont 3 moins de 25 ans tirés au sort dans le respect de la parité, à partir des listes électorales et par un appel au volontariat.

- 1 collège représentants d'associations et acteurs locaux (12 personnes) toujours dans le respect de la parité, tirés au sort à partir d'un appel à candidature.

Ce collège permet de garantir la représentation : D'associations et de collectifs, acteurs de terrain ou professionnels directement implantés sur le territoire concerné et des associations et de collectifs, acteurs de terrain ou professionnels intervenants sur le territoire concerné mais n'y résidant pas.

La campagne d'information est prévue dès le mois de janvier 2017 avec l'envoi et la mise en place de :

- Un courrier avec un coupon de candidature a été envoyé à chaque habitant et chaque association potentiellement concernée,
- 2 réunions d'information (1 sur le quartier de la Gavotte Peyret le soir, 1 sur l'école à proximité le mercredi après-midi),
- 3 urnes déposées sur 3 endroits différents afin que les habitants et les associations puissent déposer leur coupon de candidature.

Enfin, le conseil citoyen sera accompagné dans son fonctionnement et pour la formation de ses membres par la fédération des Amis de l'Instruction Laïque 13, via une subvention de l'Etat et de la ville.
Le tirage au sort du conseil citoyen est envisagé au cours du 1er trimestre 2017.

7 DES DÉMARCHES DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL REMARQUABLES

Le nombre d'actions soutenues, accompagnées et/ou initiées dans le cadre de la politique de la ville sur le territoire du Conseil de territoire est particulièrement important (cf les éléments chiffrés sur la programmation associative ci-dessus), il n'est donc pas possible d'en faire une présentation exhaustive (chacune donne lieu à un bilan quantitatif et qualitatif). Pour autant, il a semblé intéressant de mettre en avant certaines actions particulièrement remarquables qui rendent compte de la diversité des actions soutenues, de la richesse du tissu associatif local et de l'implication des équipes de la politique de la ville.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

7-1 Pilier Développement économique

1- Un garage solidaire à Arenc/St Mauront : Les Mécanos du coeur – Marseille

Les Mécanos du cœur portent un garage solidaire et associatif situé sur le territoire d'Arenc/St Mauront. Son principe est de permettre aux adhérents, et notamment à des personnes à faibles ressources, d'entretenir et de réparer leur véhicule en bénéficiant de tarifs réduits, d'être formés à la mécanique et à l'entretien de leur véhicule, d'utiliser les outils du local et d'augmenter ainsi leur autonomie dans la gestion de leur voiture.

L'action permet ainsi de favoriser la mobilité et l'autonomie d'un public fortement précarisé et de lever certains freins à l'emploi tout en développant un réseau d'entraide et de solidarité entre les adhérents et en luttant contre le « garagisme sauvage », largement pratiqué sur le territoire, et le dépôt de voitures-ventouses. L'équipe est composée de 3 salariés et d'une vingtaine de bénévoles.

De 197 adhérents en 2013, l'association est passée à 389 adhérents au 1er décembre 2016. Elle a ainsi un carnet de commande plein (1 ou 2 mois d'attente) et ne pouvait plus répondre à la demande croissante de réparation. Pour cette raison, un 3e salarié, auparavant bénévole, a été embauché en septembre 2016 permettant à l'association- d'augmenter la capacité d'accueil et de production du garage.

L'association porte ainsi un projet social de qualité et un modèle économique innovant tout en étant en capacité de s'adapter aux besoins du territoire.

2- Favoriser la mobilité des habitants de la Castellane et de la Bricarde-Marseille

La démarche de concertation associée à l'élaboration du Projet Urbain de la Castellane et de la Bricarde, pilotée par Marseille Rénovation Urbaine, a mis en lumière les difficultés de mobilité rencontrées par les résidents de ce territoire. Des constats et des propositions formulées par les acteurs de terrain (habitants et professionnels) réunis en groupes de travail, sont nées différentes actions qui ont démarré en 2016 grâce au soutien des équipes de la politique de la ville et à des financements des partenaires du Contrat de Ville (Métropole, Etat).

Ainsi, depuis l'automne dernier, l'association Formation et Métiers propose aux habitants du territoire des ateliers de diagnostic et de réparation de leurs véhicules personnels, ce « garage solidaire » bénéficiant des

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

infrastructures et des agents du lycée professionnel St-André. Ce centre de formation offre également à une quinzaine de personnes, en grande majorité des femmes en insertion professionnelle, un accompagnement adapté et renforcé au passage du permis de conduire. Ces deux actions sont travaillées en étroite collaboration avec les centres sociaux du territoire et le dispositif MObilisation Vers l'Emploi (MOVE).

Sur ce territoire, la Maison de l'Emploi porte un dispositif expérimental de préfiguration d'un « pôle mobilité ». Ce pôle pourra proposer des actions d'information, des ateliers diagnostics et de formations à la mobilité, des temps d'animation (journées mobilité), etc. En cohérence avec la démarche participative déjà enclenchée, les actions proposées par ce « pôle » seront élaborées en lien avec les acteurs locaux déjà porteurs d'actions ou de propositions sur la mobilité, les habitants souhaitant s'y impliquer ainsi que le Conseil citoyen du territoire 15/16 Ouest.

3- Travail Alternatif Payé à la Journée (TAPAJ) – Groupe SOS – Marseille

Le programme TAPAJ est une démarche globale autour de l'insertion, de la lutte contre la délinquance et des trafics de drogue, de l'accès aux soins, et de l'amélioration du cadre de vie.

En 2016, le déploiement du dispositif TAPAJ s'est effectué à l'échelle de tous les territoires Politique de la Ville de Marseille, faisant de cette action l'une des actions structurante de la programmation associative du Contrat de Ville dans les réponses qu'elle apporte notamment en termes d'accompagnement social et d'alternative aux trafics pour les jeunes qui participent à l'action.

En 2016, le porteur de projet a notamment mis en œuvre un important chantier sur la copropriété de Maison Blanche répondant ainsi aux souhaits des habitants de disposer d'espaces extérieurs, de convivialité, d'un endroit où se rencontrer, jouer, etc.

Le groupe SOS a donc réalisé un chantier pour remettre en état d'usage un espace nommé « terrain de boules qui était complètement laissée à l'abandon, jonché de détritus et qui n'était plus utilisé (travaux de cantonnage, peinture, maçonnerie, terrassement).
Le chantier a débuté le 8 juillet et s'est finalisé le 4 septembre, 21 jeunes ont participé. Pour certains, à l'origine très éloignés des démarches emploi et impliqué dans certains trafics, la participation à ce chantier leur a permis de se remobiliser sur des démarches d'insertion et de mobilisation autour d'un projet professionnel.
Le partenariat élargi avec les syndics de copropriété, le conseil syndical, les associations, ainsi que les entreprises a été une des conditions du succès de cette opération inaugurée le 21 octobre 2016.
D'autres chantiers sur d'autres QPV ont également été réalisés sur Air Bel, les Oliviers A, Consolat, etc…

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

4- Actions –La Ciotat

Des espaces collaboratifs de coworking et de fab lab sont accompagnés au sein du cœur de ville.

5- Les Rencontres Emploi Formation – Septèmes-les-Vallons

La Ville organise cette journée dédiée à l'Emploi et la Formation au mois de novembre, l'objectif de cette rencontre annuelle est de :

- Concrétiser le travail mené tout au long de l'année par les partenaires de l'emploi et de l'insertion,
- Permettre aux demandeurs d'emploi (adultes et jeunes) septémois de rencontrer et d'échanger avec les différents partenaires des services publics de l'emploi, de rencontrer des employeurs ou des personnels des organismes de formation,
- De postuler aux offres proposées,
- De participer à des ateliers sur les Techniques de Recherche d'Emploi.

Enfin, les 90 collégiens des classes de 4ème et 3ème du collège Marc FERANDI ont participé aux conférences "découverte des métiers" et c'est également pour eux l'occasion de solliciter des employeurs pour le stage d'observation qu'ils doivent réaliser en 3ème.

Les élèves du Lycée hôtelier Saint Elisabeth se sont vus confiés la réalisation du buffet offert aux partenaires. Une façon pour eux d'exprimer leurs savoirs faires.

Enfin diverses conférences apportent un éclairage sur des thématiques telles que : la création d'entreprise, la formation professionnelle

7-2 Pilier Cohésion sociale

1- Point écoute famille– Marignane

L'association Point Ecoute Famille (PEF) agit dans le champ de la prise en charge de la souffrance psychique et de la médiation familiale ; elle cherche à promouvoir toute action à visée de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales, l'amélioration des relations parents/enfant, parents/adolescent, l'apprentissage de la communication non violente et la sensibilisation à l'éducation bienveillant.

En 2016, sur la ville de Marignane, ce sont plus de 700 personnes en situation de souffrance psychique qui ont pu alors bénéficier de cet accompagnement dont 58% adultes, 27% ados, 15% enfants de moins de 12 ans, engrangeant une dynamique de plus de 1 100 entretiens thérapeutiques et rencontres avec les bénéficiaires.

Cette action revêt un caractère remarquable du fait de sa large implication et adaptation face aux besoins réels et aux contraintes liées au mode de vie des publics concernés ; en effet, l'espace d'accueil et de consultation est ouvert tous les jours de 9h à 20h et le samedi matin, avec une prise en charge immédiate pour les personnes en situation de grande détresse et ne pouvant être reçues dans les CMP où les consultations d'urgence peuvent parfois nécessiter des jours, voire des semaines d'attente.

L'équipe se compose de spécialistes hautement qualifiés : quatre psychologues et trois thérapeutes du couple et de la famille.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

Soucieuse de renforcer le maillage territorial et les logiques de coopération intra-associative et multi-partenariale, l'équipe politique de la ville accompagne la structure à œuvrer conjointement avec soutien de 9 partenaires institutionnels et plus de 17 partenaires opérationnels en relais sur le terrain ; cette configuration participe à accroitre les logiques de solidarités et d'entraide territoriale, au service d'une plus grande efficacité dans la mobilisation et l'orientation des publics fragilisés.

Enfin, l'organisation mensuelle de groupes de parole « questions de femmes » et « Parents d'ados » permet de manière régulière, de libérer la parole dans des espaces de confiance, et sécurise la pérennité de l'action tout au long de l'année.

2- Action de soutien à la reconnaissance de la médiation santé - Ateliers Santé Ville –Marseille

Depuis plusieurs années le dispositif Atelier Santé Ville (ASV) de Marseille soutient la médiation santé comme un outil efficace de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de la santé. En effet, ces actions permettent d'accompagner les personnes les plus éloignées de la santé, tout en sensibilisant les professionnels de santé aux freins auxquels elles sont confrontées. Les ASV ont ainsi développé et suivi plusieurs actions de médiation santé sur certains quartiers prioritaires : Kalliste, Consolat Mirabeau, Petit Seminaire et la Renaude, auprès de publics résidant en foyer ADOMA ou encore auprès de jeunes suivis par la Mission Locale de Marseille.

Les ASV ont également mis en place des actions visant à la fois à soutenir les médiateurs dans leur travail, mais également à rendre plus visibles ces actions de médiation en produisant un référentiel de compétences du métier de médiateur ainsi qu'une charte de déontologie. Un travail avec InCittà et Regards

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

santé a permis, outre les échanges de pratiques entre médiateurs, de développer des outils de suivi des actions.

Ces démarches locales ont récemment été confortées par une avancée législative importante. La loi de modernisation du système de santé de janvier 2016 ayant fait inscrire au code de la santé publique la médiation santé comme un outil pour améliorer l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des personnes éloignées du système de santé. La Haute Autorité de Santé (HAS) travaille également sur l'élaboration d'un référentiel métier, qui pourrait notamment s'appuyer sur le travail réalisé à Marseille.

L'ensemble de ce travail a pu être restitué par une coordinatrice ASV lors d'un colloque organisé à Paris le 12 décembre 2016 par l'AŠAV (association pour l'accueil des voyageurs) avec le soutien de Santé Publique France et du Ministère des Affaires Sociales et de la santé.

3- Un bailleur social accompagné par le pôle de développement a investi le champ de la santé mentale- Marseille

Trouver un logement est une chose, l'habiter en est une autre. C'est sur l'enjeu d'habiter un logement ordinaire lorsqu'on est concerné par la précarité et par les problèmes psychiques que s'est positionné le bailleur social LOGIREM.

Lauréat de l'appel à projet « 10 000 logements sociaux accompagnés » lancé par l'Etat et l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) dans le cadre du Pacte d'objectifs et de moyens du 8 juillet 2013, le projet « situations extraordinaires, logements ordinaires », soutenu à l'échelle locale par une subvention Politique de la Ville et accompagné dans sa mise en œuvre par l'Atelier Santé Ville santé mentale, s'est penché en 2016 sur la situation de plusieurs ménages résidents dans le parc de LOGIREM implanté sur les quartiers politique de la ville au Nord de Marseille. Construit en partenariat avec Groupement pour l'Accompagnement, le Logement, l'Insertion et l'Entraide (GALILE), l'association Solidaires pour l'Habitat (SOLIHA) et le Centre Hospitalier Edouard Toulouse (CHET), ce projet propose et expérimente une pratique d'accompagnement social spécifique, une posture « d'aller-vers » préalable indispensable pour accompagner des ménages qui souvent dénient leurs difficultés pourtant bien réelles (entassement, incurie, isolement, nuisances sonores…), et vise à terme à adapter les pratiques et postures professionnelles des agents de LOGIREM aux personnes fragilisées sur le plan de la santé mentale.

Pour répondre à l'enjeu d'une mutation des façons de faire et de penser, et pour dépasser les représentations associées à la maladie mentale, un programme de formation sur la santé mentale en contexte de précarité, avec un contenu et un format créé et adapté pour un bailleur social, a été lancé. Il est dispensé par l'association InCittà, la société coopérative et participative Réseau Clinique et Travail Social, et s'adresse à près de 90 agents de LOGIREM.

Enfin, pour tenter de bouger les lignes sur la question des attributions, quelques ménages suivis par le CHET et vivant dans un habitat dégradé et inadapté, ont pu accéder, via ce projet, à un logement social correspondant à leurs besoins. Ils sont aujourd'hui pour quelques mois accompagnés à mieux vivre chez eux, mais aussi à mieux appréhender leurs voisins, leur quartier, et plus globalement, leur cité.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

4- Déploiement d'un accompagnement aux usages numériques- Marseille

Ce projet, porté par Emmaus Connect, a pour objectif principal de faciliter l'accès aux droits et l'insertion sociale et professionnelle des publics vulnérables grâce au numérique.

Les objectifs spécifiques du projet sont de dresser un état des lieux des besoins numériques du territoire et des initiatives existantes, afin de proposer des solutions adaptées qui répondent à des besoins numériques et sociaux non couverts.

Le diagnostic territorial d'inclusion numérique doit en effet permettre de dresser une cartographie des actions déjà en œuvre et d'identifier les besoins non couverts à ce jour sur le Nord Est 13ème. Le projet favorisera l'outillage des professionnels de terrain pour les mettre en capacité de répondre aux demandes spécifiques de leurs usagers dans l'utilisation des services essentiels (accès aux droits, démarches administratives).

Le diagnostic est en cours de finalisation et devrait être restitué au mois de mars 2017 avec les propositions d'actions qui pourraient en découler.

5- La création d'une «Table Jeunesse» sur le secteur des Crottes et de la Cabucelle – Marseille

Les constats faits par les acteurs du secteur Crottes–Cabucelle de la difficulté de nouer ou renouer des contacts avec les jeunes qui sont hors de tout circuit (scolaire, éducatif, social, emploi, loisirs…), ont conduit là la création de la « Table jeunesse ».

En effet pour beaucoup de jeunes, la sortie du système scolaire marque une rupture avec les différentes offres, actions et les accueils proposés par les acteurs associatifs et institutionnels. Cette instance, qui se réunit une fois par trimestre, a pour objectifs :

- de partager une expertise précise des différentes actions et instances œuvrant auprès du public jeune,
- d'identifier les manques en termes d'offres,
- de réfléchir à la manière d' « aller vers » le public jeune,
- et in fine d'élaborer un plan d'actions à renforcer et à développer.

En s'appuyant sur les dynamiques générés (ou à venir) par l'arrivée d'Euromed 2 sur le secteur, la « table jeunesse » envisage de créer des points de rencontres, des événements partagés entre acteurs repérés et mobilisateurs afin de créer une dynamique de contact avec ces jeunes.

6- Un Espace Lecture à Val Plan- Marseille

L'association ACELEM a pour but de favoriser l'accès à la lecture et à l'écriture, d'attirer les publics qui ne fréquentent pas les structures de lecture publique et de servir de passerelle avec les bibliothèques municipales.

Les problématiques autour de la maîtrise du langage, de l'écriture et de la lecture sont relativement prégnantes sur Marseille, le diagnostic du Contrat Territoire Lecture identifiait cette difficulté. Aussi, le Contrat de Ville, et les Projets de Territoires visent à améliorer cette situation.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

En 2016, un 8ème équipement Espace Lecture a été implanté au cœur de la cité de Val Plan. Cette structure permet de rééquilibrer l'offre d'accès à la lecture sur le territoire pour les habitants du 13ème arrondissement. La Politique de la Ville a accompagné le projet d'une manière prioritaire au regard des enjeux, en soutenant un projet en investissement (l'acquisition de mobiliers et de matériels informatique), ainsi que le volet fonctionnement, permettant de proposer diverses actions autour du livre.

Le lieu est très bien identifié, l'impact des actions est extrêmement positif, tant sur le public bénéficiaire, que sur le partenariat local qui utilise cet équipement comme lieu ressource. La vie associative s'est ainsi renforcée avec un acteur et un projet structurant.

7- Actions- La Ciotat

Différentes actions développées sur la ville de La Ciotat illustrent le travail mené sur le pilier Cohésion sociale :

- Un réseau santé solidarité mobilisant près de 20 praticiens a permis de favoriser la création d'un projet de pôle de santé solidaire réunissant 4 médecins libéraux et un cabinet infirmier.

- L'animation de la coordination de la maison de services publics favorise les dynamiques d'accès aux droits en direction des plus fragiles au sein du territoire.

- Un groupe de travail mixité sociale et cohésion territoriale interroge les dynamiques de vivre ensemble entre populations d'origine sociales différentes à partir de culture et nature en ville.

- L'équipe Politique de la ville accompagne un projet de tiers lieu associatif de façon participative en se basant sur l'énergie des habitants.

- Un espace recherche action autour du aller vers accompagne les acteurs de l'accès aux droits.

7-3 Pilier Habitat / Cadre de Vie

1- La Gestion Urbaine de Proximité à Air Bel - Marseille

Depuis 2015, une démarche de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) a été initiée dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain d'Air Bel. Il s'agit d'une instance d'échange et de réflexion permettant d'établir un diagnostic sur le fonctionnement et la gestion de la cité et ce, afin d'engager des actions concrètes pour mieux répondre aux attentes des habitants. Plusieurs actions ont abouti, notamment l'aménagement et l'entretien de certains espaces délaissés, l'amélioration de la collecte des déchets, le renforcement de l'entretien, la mise en place du tri sélectif, mais aussi le soutien et l'accompagnement d'associations structurantes intervenant sur le territoire (Acelem, le centre social, Aic, etc.) Des comités de suivi GUP sont animés régulièrement par l'équipe Politique de la Ville afin d'assurer une coordination entre les différents acteurs et les institutions (services publics, bailleurs sociaux, associations locales, etc.)

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

2- Aménagement du FLORIDA – Marignane

La problématique de stationnement anarchique au cœur du quartier prioritaire de Florida était aggravée par l'utilisation de cet espace à des fins de prêches à ciel ouvert.
Les habitants du quartier – copropriété comprenant 232 logements (dont 66 sociaux) - se retrouvaient donc dans une forme d'impuissance face à ce qui était vécu comme une perte significative d'outils collectifs de régulation de la production et de la reproduction sociale.
Cette contrainte a alors favorisé l'émergence d'une action qui en se saisissant de cette problématique, s'en est servie comme d'un prétexte d'intervention auto-légitimée, dans une démarche innovante de « place making » entendue comme l'appropriation de ce lieu public par la communauté.
En effet, celle-ci a reposé sur la mobilisation collective des habitants autour de la planification, la conception et la gestion de ce projet commun, pour retisser le lien social au-delà de la simple intention d'amélioration de l'apparence du lieu, au-delà de la transformation de la morphologie interne de ce quartier.
L'objectif d'un tel projet partagé aura été de recréer chez les habitants le sentiment qu'il est possible d'agir dans son espace public en impulsant une volonté qui jusque-là, tendait à disparaître sous le poids d'une trop forte institutionnalisation de la gestion des lieux publics, alors même que les habitants se disaient « abandonnés » par la puissance publique.
L'idée d'agir sur leur environnement immédiat et cadre de vie, pour créer un espace qui réponde à leur aspiration d'une plus grande mixité et convivialité, a longtemps été perçu comme étant hors de portée pour la plupart des habitants de ce quartier qui avaient perdu confiance en l'action publique.
La réhabilitation du lieu, la création du city-stade, la pose des tables et bancs autour du stade et à des endroits vécus comme étant stratégiques (notamment par les femmes qui ne descendaient jamais dans la cour intérieure) auront permis de lutter contre les trafics en tout genre, de retrouver un espace de jeux et de lien social (qui avait été détourné de sa vocation première) et de lutter contre la montée du fait religieux qui progressivement isolait femmes et enfants.

Cette action apparaît comme étant particulièrement emblématique, à bien des égards :

- il s'agit là d'un projet global et cohérent s'appuyant sur une série de démarches en médiation sociale, reposant sur une approche dite d'ingénierie territoriale douce ;

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

- c'est une action multi-partenariale et partagée entre les habitants, l'association locale (Force Famille Laïcité)/ l'ACI (Graines de Soleil) qui a réalisé les travaux et qui a eu recours à l'embauche de personnes issues des QPV de la ville / l'ADDAP 13 / le Bailleur social (NLP) / le Syndic de copropriété / la Métropole, le CGET et les équipes politique de la Ville ;

- l'implication des habitants (en particulier les femmes) a fortement contribué à la réhabilitation de la confiance en la puissance publique, illustrée au final par une grande fête de quartier lors de l'inauguration du lieu ;

- enfin, cette opération a permis d'assoir l'investissement de la ville de Marignane dans ce quartier, avec le rachat par la collectivité de 29 garages laissés à l'abandon et servant de caves pour toute sorte de trafic (rachat pour un montant de 250 000 €), avec pour projet dans les années qui viennent, la réalisation d'un équipement sportif en cœur de cité, dans la continuité des transformations entreprises.

3- Les aménagements transitoires Habitat- Marseille

Des initiatives portées par des collectifs d'architectes viennent appuyer les habitants, les techniciens, les propriétaires/gestionnaires pour aménager temporairement des espaces déqualifiés afin d'en améliorer les usages spontanés, l'animation sociale, la gestion. Elles s'appuient sur une démarche alliant diagnostic partagé, concertation, chantier participatif, gestion et d'animation.

- Réanimer, revitaliser des espaces à potentiel : Marseille, Halle Pujet avec les têtes de l'art collectif

- Améliorer des espaces déqualifiés, valoriser des usages : Marseille, Saint Mauront avec Cabanon Vertical

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

- Gérer le temps long des projets urbains, préfigurer un aménagement définitif : Marseille , PRU Malpassé avec Cabanon vertical

4- Actions –La Ciotat

- La construction d'un réseau prévention des fragilités logement permet de partager une culture commune et des bonnes pratiques en matière de l'habitat et du logement ;

- Un pôle ressource habitat s'est structuré avec différents partenaires au sein des ateliers de la rénovation urbaine ;

7-4 Pilier Valeurs de la République

1- Projet « Créer pour résister ensemble » - Association Anthropos – Marseille

L'objectif de cette action est de développer le pouvoir d'agir des habitants et de faire émerger des projets autour des valeurs de la république et du vivre ensemble, en croisant les regards des enseignants, des parents, des habitants, des élèves et des acteurs socioéducatifs, tout en travaillant autour d'un lieu emblématique : le camp des Milles.
Le projet est parti du réseau REP+ Vallon des Pins, à Notre Dame Limite : 20 classes du CM1 à la 3e ont ainsi été mobilisées. Toute l'année les élèves ont débattu, écrit et produit sur les thématiques de la résistance, de la citoyenneté et de la liberté lors d'ateliers et de visites du camp des Milles.

C'est dans ce contexte que l'association Anthropos - Cultures Associées a mobilisé 3 groupes de parents qui fréquentent ces mêmes écoles, à travers une quinzaine d'ateliers d'expression afin de favoriser la participation et le développement de compétences, de l'estime de soi et de la conscience critique. De ces ateliers ont émergé 29 propositions concrètes pour résister aux problèmes repérés, comme par exemple « éduquer les enfants à la tolérance », « avoir des discours et attitudes partagés entre parents, enseignants et éducateurs, envers les enfants », « valoriser la civilisation arabo-musulmane pour restaurer l'estime de soi », etc.

La prochaine étape de ce travail permettra de traduire ces propositions en actions concrètes sur les deux prochaines années.

En parallèle l'association a mis en place un cycle de sensibilisation à l'intention des professionnels de terrain des 15e et 16e arrondissements de Marseille sur la thématique : travailler avec les jeunes des quartiers populaires : soutenir l'expression pour prévenir les phénomènes de radicalisation. Ces journées de réflexion ont bénéficié à plus de 15 intervenants socio-éducatifs du territoire.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

8 LA MISSION D'EVALUATION DES RISQUES ET DE CONTROLE

Sur Marseille

Cette mission assure un rôle de veille, de surveillance et d'alerte important au service des acteurs opérationnels et des décideurs. En appui aux équipes opérationnelles et à la demande de la direction de projet, elle a pour mission d'identifier les risques juridiques et financiers supportés par les associations subventionnées, de définir le plan d'analyse et de suivi des structures diagnostiquées comme structures à risque.

- L'analyse financière et l'identification des risques

Le service donne un avis technique financier d'opportunité pour l'ensemble des structures ayant déposé un projet.

Pour 242 porteurs, le niveau d'analyse est précisé et une catégorisation des porteurs est effectuée selon le degré de risque présenté.

La répartition par catégorie des structures financées et observées en 2016 est la suivante :

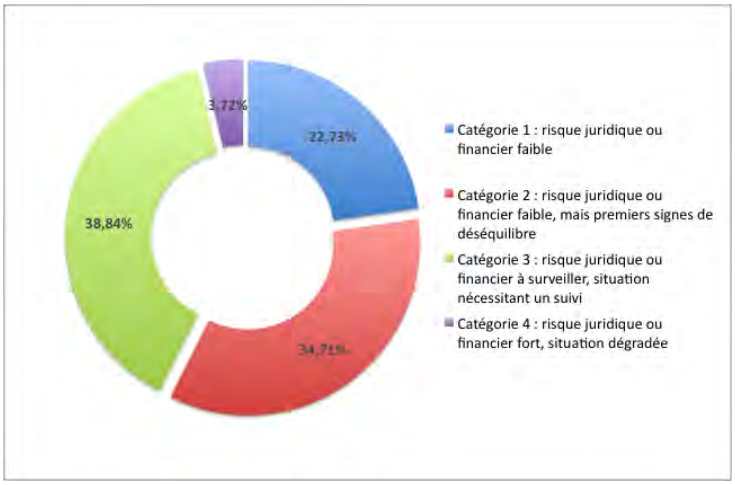

Sur demande de la direction, des équipes mais aussi des partenaires (Délégués du Préfet, CAF, Ville de Marseille), le service a également partagé ses analyses financières pour aider les prises de décisions financières des partenaires.

Ces analyses et diagnostics financiers sont établis à partir des dossiers de suivi et bilan, des documents conventionnels obligatoires pour toute association ayant une action financée dans le cadre du Contrat de Ville.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

- **Le contrôle de réalisation des actions**

Depuis 2014, le GIP a mis en place une véritable procédure de contrôle sur pièces et sur site des actions financées dans le cadre de la programmation. Les contrôles ont permis d'appuyer les prises de décisions et d'enrichir l'analyse à partir d'éléments factuels et constatés sur le terrain.

Chaque contrôle apporte la garantie d'une procédure normée, indépendante et contradictoire dans les échanges avec les opérateurs.

Il donne lieu à un rapport complet communiqué aux structures contrôlées et aux équipes d'instruction ainsi qu'une note interne pour alimenter la stratégie de financement des opérations.

Les préconisations en matière d'intervention technique et financière sont présentées et validées par la Gouvernance.

En 2016, trois actions ciblant des dispositifs de développement économique et social ont fait l'objet d'un contrôle de réalisation et d'une analyse approfondie :

- L'Atelier Chantier d'Insertion (ACI) – Le Clos Val Plan mené par l'Association Départementale de Développement des Actions de Prévention (ADDAP13).

- Le chantier garantie jeunes « Les mains de mer » mené par l'association Thalassante Estaque Riaux.

- L'action « Être parent à Air Bel » du secteur Animation Collective Famille menée par l'association des équipements collectifs d'Air Bel.

- **Outillage des équipes opérationnelles**

Ce travail vise une harmonisation et une rationalisation progressive des pratiques, préalable indispensable à la construction d'un véritable circuit de reporting.

Le service développe un outillage des équipes territoriales avec notamment le développement d'une grille de lecture et d'analyse des interventions territoriales et thématiques.

La programmation des actions peut ainsi être analysée par croisement entre évaluation de l'utilité sociale des actions et évaluation des risques financiers liés au soutien de ces projets.

L'extension de cette compétence pourrait s'effectuer dès le dernier trimestre 2017 avec l'adoption d'un dossier de demande de subvention unique au conseil de territoire et étendu à la métropole et à la mutualisation d'une équipe chargée de l'évaluation des risques et du contrôle au sein du conseil de territoire Marseille Provence.

9 VERS DES ELEMENTS D'EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE

L'observatoire des quartiers prioritaires de la politique de la ville

La mise en place d'un observatoire des quartiers s'inscrit dans une logique d'observation, de suivi et d'évaluation du contrat de ville du conseil de territoire de Marseille Provence et fait suite à l'observatoire

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

des quartiers du CUCS de Marseille, déjà mené par l'AGAM. En apportant une connaissance des quartiers prioritaires et de leurs évolutions, l'observatoire fournit des données et analyses contextuelles utiles aux démarches de suivi et de bilan des actions du contrat de ville.

L'objectif de l'observatoire est de comparer l'évolution des territoires par rapport à leur état initial, mais aussi entre eux, afin d'identifier les principales tendances et problématiques qui leurs sont propres. C'est un outil de pilotage du contrat de ville qui permet de valider ou de compléter les tendances observées sur le terrain et de réajuster les priorités selon les spécificités des territoires, mais c'est avant tout un outil partenarial au plus proche des attentes des territoires, que l'objectif est de coconstruire la vision du territoire, de partager les choix stratégiques en matière de politique de la ville.

L'analyse a été engagée en 2016 à l'échelle des 6 grands territoires marseillais et des quartiers prioritaires de Marignane, La Ciotat et Septèmes-les-Vallons. Cet observatoire est annexé au rapport Politique de la Ville.

Marseille

Des indicateurs de suivi pour les actions associatives subventionnées dans le cadre du pilier Emploi-Développement économique du Contrat de Ville :

Pour favoriser une prise en compte optimisée des projets en lien avec l'axe 2 du Contrat de Ville (emploi, insertion, développement économique), une note de cadrage a été co-construite par l'ensemble des membres du SPEP (Service Public de l' Emploi de Proximité), afin de mieux orienter les porteurs vers les attendus institutionnels spécifiques sur ce volet, vers les partenaires à associer aux actions, ainsi que vers les contacts référents en charge de l'instruction des dossiers. Pour veiller à un suivi pertinent et adéquat de l'ensemble des actions proposées, des suggestions d'indicateurs ont également été co-rédigées.

La Ciotat

Des indicateurs et tableaux de suivi dans le cadre de l'animation, le suivi et le bilan des clauses sociales inclus dans les marchés (référence à la charte pour la promotion de l'emploi) sont en cours de mise en œuvre afin d'analyser la qualité dynamique des parcours d'insertion durable.

Marignane

Des analyses portant sur la pertinence et l'adéquation des actions proposées au regard des besoins exprimés, sur la faisabilité technique des projets mais aussi des analyses relatives au diagnostic financier sont établies par l'équipe, à partir des dossiers de suivi et bilan, des pièces administratives et conventionnelles que toute association est dans l'obligation de fournir, dès lors qu'elle porte une action subventionnée dans le cadre du Contrat de Ville.

Parallèlement, la procédure de contrôle des pièces est renforcée par de nombreuses visites sur site. Ces contrôles permettent d'affiner de manière plus opérationnelle et factuelle les premiers niveaux d'analyse « papier » ; de manière complémentaire, ils participent à alimenter les commissions intermédiaires qui sont organisées tout au long de l'année, en amont du comité technique qui lui traitera sur une modalité plus collégiale, l'ensemble des dossiers déposés lors de la programmation annuelle.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

Chaque contrôle apporte alors la garantie d'une démarche respectueuse des normes, objective et contradictoire dans les divers échanges partenariaux.

Par ailleurs, depuis le début du contrat de ville, consciente du caractère perfectible de la conduite de ses missions, l'équipe opérationnelle politique de la ville s'associe régulièrement à l'ensemble des groupes de travail métropolitain visant à l'amélioration des connaissances et techniques, mutualisant les bonnes pratiques et les outils d'analyse (rapports, grilles d'évaluation...), afin de bénéficier de l'expertise d'autres techniciens de la politique de la ville et continuer à monter en compétence.

Septèmes -les- Vallons

Plusieurs dispositions sont mises en œuvre afin de suivre la mise en place, l'évolution et le bilan des actions portées par les différentes structures de manière qualitative et financière :

- Mise en lien de l'action avec le diagnostic du territoire et les besoins repérés,
- Mise en place de réunions de régulation avec l'ensemble de partenaires et porteurs de projets,
- Organisation de visites sur les structures et sur les lieux de réalisation des actions,
- Réunion restreinte avec le porteur de projet ;
- Analyse financière des bilans financiers des actions.

Cette analyse permet de porter un avis objectif sur l'opportunité de l'action et son adéquation avec les besoins du territoire.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

PROJET DE RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Séance du 28 juin 2017

■ Approbation du Rapport Politique de la Ville pour 2016

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La loi N° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine organise un nouveau cadre d'action pour la politique de la ville.

Pour formaliser les engagements des partenaires de cette politique, six contrats de ville ont été signés sur le territoire de la Métropole au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires.

Le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 a fixé la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Concernant Aix-Marseille Provence, les quartiers ciblés par la Politique de la Ville sont au nombre de 59 et comptent 300 000 habitants :

- 38 pour le Contrat de Ville Marseille Provence : 35 à Marseille, 2 à Marignane, 1 à Septèmes-les-Vallons, soit 244 000 habitants. A ceux-ci s'ajoutent 3 quartiers dits « de veille » à La Ciotat.
- 1 pour le Contrat de Ville du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, situé à Aubagne et comptant 2 300 habitants. A ceux-ci s'ajoutent 3 quartiers dits « de veille » également à Aubagne.
- 4 pour le Contrat de Ville du Pays Salonais : 2 à Berre-l'Etang et 2 à Salon-de-Provence, soit 8 000 habitants. A ceux-ci s'ajoute 1 quartier de veille à Salon-de-Provence.
- 8 pour le Contrat de Ville du Pays d'Aix : 4 à Aix-en-Provence, 1 à Gardanne, 1 à Pertuis et 2 à Vitrolles, soit 23 220 habitants.
- 3 pour le Contrat de Ville Istres Ouest Provence : 1 à Istres et 2 à Miramas, soit 10 400 habitants. A ceux-ci s'ajoutent 7 quartiers dits « en veille active » (4 à Port Saint Louis du Rhône, 1 à Istres et 2 à Miramas).
- 5 pour le Contrat de Ville du Pays de Martigues : 3 à Martigues, 2 à Port de Bouc, soit 11 800 habitants. A ceux-ci s'ajoutent 5 quartiers de veille ou de veille active (4 à Martigues et 1 à Port de Bouc).

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

Chaque Contrat de Ville décline les quatre piliers prévus pour la mise en œuvre de cette politique publique :

- Le développement des activités économiques et l'emploi,
- La cohésion sociale,
- Le cadre de vie et renouvellement urbain,
- La citoyenneté et les valeurs de la république.

La Métropole Aix-Marseille Provence assure le pilotage stratégique des contrats de ville sur les quartiers prioritaires et participe aux programmes d'actions, avec les moyens financiers qu'elle alloue à cette politique.

Dans sa rédaction issue de la loi n°2014-173, le troisième alinéa de l'article L. 1111-2 et l'article L. 1811-2 du code général des collectivités territoriales prévoient qu'un « débat sur la politique de la ville est organisé chaque année au sein de l'assemblée délibérante de l'établissement public de coopération intercommunale et des communes ayant conclu un contrat de ville, à partir d'un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ».

Les 6 rapports ci-annexés sont relatifs à la mise en œuvre opérationnelle en 2016 des Contrats de Ville par la Métropole Aix-Marseille Provence. Ils décrivent notamment les orientations des contrats de ville et des projets de territoire qui en sont les déclinaisons territoriales, la programmation associative, la création et l'organisation des conseils citoyens, l'ingénierie mobilisée.

Ils ont été soumis à l'ensemble des conseils municipaux compétents dont les avis, le cas échéant, sont annexés à ce rapport.

Ils ont été présentés aux conseils citoyens existants sur les territoires concernés dont les avis, le cas échéant, sont joints en annexe.

Au regard du caractère transversal de la politique de la ville, le projet métropolitain en cours d'élaboration déterminera les modalités selon lesquelles les compétences de la Métropole concourent aux objectifs de cohésion sociale et territoriale.

De même, le pacte de gouvernance, financier et fiscal adopté par la Métropole par délibération du 30 juin 2016 participe déjà de la solidarité territoriale dans une logique de redistribution financière mais également de développement d'un projet métropolitain.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

Enfin, l'évaluation des Contrats de Ville est en cours d'organisation à l'échelle métropolitaine. Cette évaluation s'appuiera sur des outils d'observation du territoire, des outils d'analyse et d'évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre de la programmation financées par les crédits spécifiques de la politique de la ville, ainsi les actions de droit commun des signataires.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république ;
- La loi N° 2014-173 du 21 février 2014 qui organise un nouveau cadre d'action pour la Politique de la Ville ;
- Les articles L. 1111-2 et L. 1811-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La signature des 6 Contrats de Ville entre les EPCI pré-existants et l'ensemble des partenaires ;
- Les avis des conseils municipaux des communes concernées ;
- Les avis des conseils citoyens des territoires concernés ;
- L'avis des Conseils de Territoire

Ouï le rapport ci-dessus,

Délibère

Le Conseil de Métropole approuve le rapport Politique de la Ville 2016 pour les quartiers prioritaires de la Métropole Aix-Marseille Provence.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017